

## SOMMAIRE

1. Quelle procédure suivre en cas de vice-caché ?
2. RappelConso, le site des alertes de produits dangereux
3. Mes démarches administratives à portée de clics !
4. Droits sociaux et services



Cliquez sur l'image pour ouvrir la fiche d'information

|  |  |
|--|--|
|  | <h3>1 - Quelle procédure suivre en cas de vice-caché ?</h3> <p>Un vice caché est un défaut, non apparent lors de l'achat, qui empêche l'usage du bien dans des conditions normales. Même après la fin de la garantie commerciale, la responsabilité du professionnel vendeur peut être engagée</p> |
|  | <h3>2 - RappelConso, le site des alertes de produits dangereux</h3> <p>site officiel a pour vocation de centraliser l'information sur les produits dangereux, alimentaire et bien de consommation</p>  |
|  | <h3>3 - Mes démarches à portée de clics !</h3> <p>Le site « <i>démarches.intérieur.gouv</i> » vous explique et vous renseigne sur les façons de les accomplir toutes vos démarches administratives</p>   |
|  | <h3>4 – Droits sociaux et services</h3> <p>Consultez vos droits et simulez vos prestations.<br/>Effectuez vos démarches de Santé, Famille, Logement, Retraite, Solidarité et simuler les aides auxquelles vous pourriez prétendre.</p>   |
|  |  |



## Administration et juridique

---

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |